

Saint Pantaléon de Larche, le 5 avril 2022



COMMUNE DE
SAINT PANTALEON DE LARCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA COMMUNE DE SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE SE MOBILISE AUX COTES DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER AVEC LES « ESPACES SANS TABAC »



Alain Lapacherie, Le Maire, Dominique Borderolle Première Adjointe et Françoise Mourigeau, Administrateur à la Ligue contre le Cancer du Comité de la Corrèze, devant l'entrée de l'école Raymond Raoul Blusson, où a été posée la plaque « Espace sans Tabac ».

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - am.oumedjkane@outlook.fr
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@mairiesaintpantaleon.fr

Dans le cadre du renouvellement de la convention « Mon Agglo se Ligue contre le Cancer » et « Mon Association des Maires de la Corrèze se Ligue contre le Cancer », les municipalités sont encouragées à mettre en place des actions de prévention dans une politique de santé publique en faveur de la population de leur territoire. C'est ainsi que des efforts sont portés sur la lutte contre le tabagisme auprès des enfants notamment, en créant en particulier avec la Ligue contre le Cancer, des espaces labellisés « Espaces sans tabac ».

Cette action vise une interdiction de l'usage du tabac dans certains lieux extérieurs dédiés aux enfants, tels que les sorties d'école, les parcs, squares et aires de jeux ainsi que les espaces sportifs.

A cet effet, la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche a décidé de s'inscrire dans cette démarche en mettant en place des « Espaces sans Tabac » aux abords de :

- l'école Raymond Raoul Blusson (71 rue du 19 mars 1962)
- l'école François Delbary (230 rue Jules Ferry)
- square Georges Lacombe (255 rue du 19 mars 1962)
- salle omnisports (151 place Blusson)
- salle des sports de Bernou (564 avenue Auguste Marchand)
- parc de Lestrade (175 rue de Lestrade)
- parc des sports Georges Auger (265 avenue Charles de Gaulle)

Cette action vise à « dénormaliser » l'usage du tabac, notamment chez les plus jeunes, mais aussi à éliminer l'exposition au tabagisme passif, éviter les risques de brûlures ou d'ingestion de mégots de cigarette et préserver l'environnement de la pollution des mégots.

La création de ces « espaces sans tabac » a été complétée par un arrêté municipal interdisant l'usage du tabac dans les lieux énumérés ci-dessus. Cet arrêté a été transmis aux forces de l'ordre afin qu'il puisse être respecté et sanctionné en cas d'abus.

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - am.oumedjkane@outlook.fr
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@mairiesaintpantaleon.fr